



Quel droit a t'on sur les foires ou salons?

Par **martin**, le **08/02/2009** à **21:48**

mon amis et moi nous avons été pris d'assaut par quatre vendeurs de vestes de cuire qui nous proposez de les essayer en promettant un cadeaux,nous avons été séparés (deux vendeurs chacun)pour essayer trois vestes différentes,bien sur ils nous complimentaient sur notre allure.Puis un des vendeurs nous a repris pour nous faire ce cadeaux promis. Il commence à nous parler du véritable prix d'un blouson (exorbitant) 4000 euros enfin 3990, mais ils essaya de nous rassurer sur le paiement en plusieurs fois sans frais en nous disant , bien sure , que nous avons six blousons pour le prix d'un, jouant "le jeux" (je savais que ma carte n'allais jamais passer) il la passa dans sa machine en nous disant que c'est une carte bleue a paiement différé . donc la première fois (j'ai fais mon code) cela n'a pas marcher, donc il m'a dit qu'il allais le passer en plusieurs fois, mais cela n'a pas marcher donc pour le dernier essai il a toucher son appareil en mettant une indication supplémentaire "paiement forcé" là la carte est passée. A chaud on ne réalisaient pas mais arriver a la voiture mon ami et moi avons discuter et pris la décision d'y retourner tout de suite pour leur rendre la marchandise mais le vendeur nous a dis que cela n'étais plus possible sur un discount agressif. je suis désespérée on ne sais pas comment faire !!!! pour nous 4000 euros c'est une somme astronomique!dois je faire opposition a ma carte ? SVP SVP pourriez vous nous renseigner ?! SVP on est dimanche 08 02 2009.

Par **Marion2**, le **08/02/2009** à **23:41**

Bonsoir,

J'espère qu'un juriste ici pourra vous répondre, parce que là, je reste abasourdie par vos propos [fluo]jouant le jeu (je savais que ma carte n'allait jamais passer)" - "j'ai fait mon

code"...[/fluo]

No comment !